



# Le Fonds Jeunesse Québec

**E**n février 2000, le Sommet du Québec et de la jeunesse a réuni tous les grands acteurs du développement social, économique et culturel du Québec dans le but d'unir leurs efforts pour mettre en place des solutions durables et efficaces qui répondent aux grandes problématiques des jeunes. Leurs travaux ont porté sur quatre grands thèmes : *Parfaire le savoir et la formation, Relever les défis de l'emploi, Promouvoir une société équitable et Élargir notre ouverture sur le monde.*

## Les partenaires visent l'objectif national d'atteindre une qualification de 100 % des jeunes en fonction des choix et du potentiel de chacun.

À l'issue des travaux du Sommet, un consensus général a été adopté. Il porte sur une série d'actions ou de mesures ayant pour objectifs communs l'éducation, l'emploi et la lutte à l'exclusion des jeunes. Un fonds de 240 millions de dollars a été constitué à cet effet pour soutenir les initiatives qui visent l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes; les réalités régionales sont prises en considération dans la détermination des actions de ce fonds. *Précisons que ce fonds sera affecté au financement de projets s'adressant aux jeunes de 15 à 29 ans* écoles aussi peuvent y participer.

Les partenaires du Sommet ont également reconnu la nécessité d'un réinvestissement important en éducation. Le gouvernement a annoncé qu'il investira 1 milliard de dollars d'ici la fin de son mandat. Les partenaires visent l'objectif national d'atteindre une qualification de 100 % des jeunes en fonction des choix et du potentiel de chacun.

### LA LOI

La Loi instituant le Fonds Jeunesse Québec (projet de loi numéro 119) le définit ainsi : *« Ce fonds est affecté au financement d'activités visant l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes Québécois et Québécoises »*

### LES ADMINISTRATEURS

Le Fonds sera administré par des représentants désignés parmi les principaux partenaires issus du Sommet, dont M. André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

### LA MISSION

Le Fonds Jeunesse Québec s'est doté d'une mission qui s'énonce comme suit : *Favoriser l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes Québécois et Québécoises par un soutien financier à la réalisation de projets structurants dans toutes les régions du Québec.*

Les projets qui recevront un financement du Fonds Jeunesse Québec auront fait la preuve qu'ils répondent à de véritables besoins des jeunes et que leur réalisation générera des effets durables chez les clientèles visées ou dans leur milieu et qu'ils correspondent à l'un ou à l'autre de ces objectifs.

Les projets susceptibles de recevoir un financement du Fonds Jeunesse Québec doivent viser : la participation des jeunes à des stages de formation en milieu de travail; la qualification professionnelle du plus grand nombre de jeunes par une intensification de la lutte au décrochage scolaire et le soutien aux jeunes issus des milieux défavorisés; l'acquisition d'une première expérience de travail; le soutien à l'entrepreneuriat des jeunes; le soutien à des projets locaux et régionaux; l'insertion sociale et communautaire des jeunes; l'accès des communautés culturelles, des minorités visibles et des personnes handicapées à l'emploi.

Parmi les organismes admissibles pour le dépôt de projets au Fonds en vue d'un financement, on

compte les commissions scolaires, les établissements d'enseignement de niveaux primaire et secondaire et les cégeps.

### LES PROJETS ISSUS DU SOMMET

Certains projets ont fait l'objet de consensus au moment du Sommet et il a été convenu que leur financement soit assuré par le Fonds Jeunesse. Ce sont les suivants :

- Une école ouverte sur son milieu;
- L'acquisition d'une première expérience de travail;
- Le chantier inforoute jeunesse;
- Le programme de création d'emplois dans les secteurs de la faune et des parcs;
- Le soutien au démarrage de projets coopératifs;
- Le soutien aux incubateurs d'entreprises;
- Le projet de mentorat de la Fondation de l'entrepreneuriat.

## Le Fonds Jeunesse Québec s'est doté de la mission de favoriser l'insertion sociale, communautaire, culturelle et professionnelle des jeunes Québécois et Québécoises.

Au moment où ces lignes sont publiées, la Société de gestion du Fonds Jeunesse Québec a fait connaître son plan d'affaires. La FCSQ invite les commissions scolaires à proposer des projets et rappelle qu'elle dispose des ressources nécessaires pour accompagner ses membres dans ce chantier.